

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix avril deux mil vingt cinq à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc VAN ACKER, Maire.

PRESENTS : Monsieur Bernard LE CONTE, Madame Martine OPERON, Madame Anick CAZIER, Madame Brigitte OLIVIER, Monsieur Jean TILLIER, Monsieur Benoît JOLY, Monsieur Jérôme PARIZE, Monsieur Camille KASTELYN, Monsieur Thibaut QUENTIN.

ABSENTE EXCUSEE: Madame Aurélie VERLEYE (Procuration donnée à Monsieur Thibaut QUENTIN).

Madame Martine OPERON est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Lecture est faite du Procès-Verbal de la séance précédente.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Section fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Excédent reporté		59963,92
Opération de l'exercice	357213,46	291485,79
Résultat exercice 2024 (déficit)	- 65727,67	
Résultat de clôture	- 5763,75	
Section investissement	DEPENSES	RECETTES
Excédent reporté		89011,89
Opération de l'exercice	47634,79	31497,84
Résultat exercice 2024 (déficit)	- 16136,95	
Résultat clôture		72874,94
Cumul Fonctionnement + Investissement	DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé exercice 2024 (déficit)	- <u>81864,62</u>	
Résultat clôture		67111,19

Monsieur le Maire insiste sur la gravité du résultat négatif. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 41% en 5 ans dont 29 % en 2024. Ce résultat négatif provient de :

- dépenses 2023 reportées sur 2024
 - dépenses 2024 excessives (ex feux d'artifices à 7000 €, restaurant, ...)
 - dépenses ne concernant pas la commune (plusieurs « vins d'honneur », produits non conformes, cartes cadeaux retirées au Carrefour Market non destinées à la commune...).
- Sans oublier le carburant qui a fait l'objet d'une action en justice.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 avril 2025

A signaler quelques comptes qui ont particulièrement augmenté depuis 2020 : Electricité 20%, Fêtes et cérémonies 52% (dont 30% en 2024), Personnel titulaire 28% (dont 10,4% en 2024), le syndicat scolaire +33%. (Au sujet du SIRS, à noter plus particulièrement l'augmentation des frais de personnel et du périscolaire. Les frais de repas étaient initialement assurés par le Centre Social de Froissy, puis par l'organisme « Leo Lagrange ». Depuis quelques mois, c'est le Centre Social de Breteuil qui assure la restauration à un prix inférieur. A suivre).

	2020	2024	T
Electricité	20814,19	25141,67	+20% (essentiellement en 2025)
Fêtes et cérémonies	20560,74	31404,34	+52% (dont 30% 2024)
Personnel titulaire	58892,84	75625,84	+28,4% (dont 10,4% en 2024)
Syndicat scolaire	48572,00	64601,00	+33%

Durant ces trois dernières années, pour permettre l'équilibre des comptes, les produits de la vente du presbytère ont été affectés aux dépenses courantes de la commune. Il en résulte que de la vente du presbytère 161000 €, il ne reste plus que 70000 € soit une perte de 90000 €. Cette perte est à rapprocher du déficit de 2024 : 81864,62 € ! (Pour rappel : Ce déficit est sous-évalué, car ne tenant pas compte de certaines dépenses non comptabilisées sur 2024 et reportées sur 2025 !).

A noter que des subventions n'ont pas été demandées pour certaines acquisitions ou travaux, ce qui impacte les recettes de façon significative.

Vote du compte administratif :

Conformément à la législation, M. le Maire quitte la pièce, et le doyen de l'assemblée, Monsieur Jean TILLIER fait procéder au vote :

Abstention : NEANT,

CONTRE : (10 voix) unanimité,

POUR : 0 voix

Monsieur le Maire reprend sa place à l'issue du vote.

COMPTE DE GESTION 2024

Le Compte de Gestion établi par la Trésorerie reprend le même résultat que la Compte Administratif de la Commune, et ce au centime près. M. le Maire procède à la délibération, le Conseil se prononce à l'**UNANIMITE** CONTRE (11 voix).

AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire propose une affectation de résultat à 0€. Cette affectation est adoptée à **l'unanimité**.

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente les chiffres établis en fonction des éventuels projets d'investissement de la commune, précisant qu'il est impossible de proposer un budget avec des objectifs réalisables.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 avril 2025

L'exercice 2025 est déjà amputé par des dépenses de 2024 qui ont été enregistrées en début 2025, (factures arrivées en début d'année, et factures pouvant remonter au mois d'août 2024 afin de ne pas « alourdir » 2024).

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'économiser partout où cela est possible : Fêtes et cérémonies, travaux pouvant être décalés, rémunérations, indemnités élus (bien que n'ayant pas été augmentées depuis 2020), subventions aux associations...

Le budget devant être obligatoirement équilibré, M. le Maire présente aux voix un Budget Primitif 2025 jugé très difficile (voire impossible) à tenir.

Abstention : NEANT,

CONTRE : 0 voix

POUR : 11 voix, unanimité

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2025

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments nécessaires au vote des trois taxes locales directes pour 2025, décide d'augmenter les taux notifiés dans l'état des services fiscaux de 2 %.

Abstention : 1 voix

CONTRE : 0 voix

POUR : 10 voix

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part au Conseil des difficultés qu'il rencontre pour obtenir un accès aux différentes informations qu'il est en droit d'obtenir :

Mot de passe de l'ordinateur du secrétariat

Mot de passe des différents programmes de gestion, paie, comptabilité,

Accès à différents dossiers, notamment les dossiers des salariés.

La secrétaire fait valoir qu'elle est l'unique utilisatrice de l'ordinateur et de l'accès aux différents dossiers en raison du RGPD (protection des données), elle assure qu'elle donnera les informations tant informatiques que dossiers papiers à la demande du Maire.

Monsieur le Maire produit la réglementation fournie par le Conseil de Gestion de l'Oise, qui est conforme aux informations données par Madame la Sous-Préfète et qui impose à la secrétaire de donner les accès et mots de passe au Maire qui a la pleine responsabilité des informations détenues au secrétariat.

Monsieur le Maire informe du retour d'une sono du club de foot. Ce même club avait emprunté à la commune un barnum et une table, qui n'ont jamais été récupérés. Il signale la présence de deux imprimantes inutiles qui pourraient être revendues.

Monsieur le Maire informe de la tenue d'une réunion publique sur l'assainissement qui se tiendra le lundi 28 avril, salle des fêtes.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 avril 2025

Monsieur le Maire informe de la tenue d'une réunion réservée aux élus sur le PLUiH, le 24 avril après-midi à Le Crocq.

Madame Opéron demande comment se dérouleront les fêtes et cérémonies, dans le cadre des économies qui s'imposent.

- Commémoration du 8 mai : Quelques cartes cadeaux en réserve seront utilisées pour acheter le vin d'honneur.
- Fête patronal de début juillet : Madame Opéron prendra rendez-vous avec les forains pour obtenir la gratuité de leur intervention, comme cela se pratique dans les communes voisines. Le fournisseur du feu d'artifice sera également contacté pour étudier s'il y a maintien ou non du feu d'artifice.

Madame Olivier évoque l'achat des gerbes de fleurs à l'occasion des deuils. En effet, lors d'un deuil récent, un oubli a été commis. C'était une pratique récente qui n'était pas systématiquement suivie. Il est décidé d'abandonner cette pratique, au moins momentanément.

Madame Olivier, précédemment à la réunion, avait demandé si des travaux ont été réalisés sans subvention. Il est répondu par l'affirmative, la réponse a été donnée lors du point Compte Administratif.

Monsieur Tillier demande à ce que les dépenses du Syndicat Scolaire soient bien cadrées.

Monsieur Joly souhaite avoir des précisions sur les rémunérations du personnel employés par le Syndicat Scolaire.

Madame Cazier indique qu'il faut mettre les bons noms des représentants de la commune sur le site internet.

Madame Cazier rappelle que certaines maisons ont une trop faible pression d'eau. La société Lhotelier-SPEE interviendra mardi 15 avril dans les habitations concernées.

Monsieur Le Conte annonce l'intervention prochaine d'un habitant de Caply équipé d'un matériel pouvant réfectionner le chemin qui mène au Bois du Gard. L'intervention est offerte par cet habitant, M Kastelyn se mettra en rapport avec ce dernier pour déterminer une date d'intervention et se mettre à sa disposition pour apporter son aide.

L'ordre du jour étant épuisé, et les conseillers n'ayant plus de questions, M. le Maire, lève la séance à 22h10.

La secrétaire,

Le maire,